

*Les crédits*

Le lendemain du discours budgétaire, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé qu'il avait l'honneur de tuer dans l'oeuf le programme national de garderies, expression que je trouve assez frappante.

L'élimination du Programme de contestation judiciaire a porté un autre coup à la cause des femmes qui se battent pour faire reconnaître leur droit à l'égalité. Il s'agit, monsieur le Président, d'une mesure dont tous les Canadiens, mais particulièrement le gouvernement, devraient avoir honte.

Le Programme de contestation judiciaire était l'une des initiatives les plus novatrices et progressives que parrainait le gouvernement. Autrement dit, c'était l'une des rares plantes dans le désert qui portait fruits. Le programme ne coûtait pas tellement cher; il n'a exigé que 8,5 millions de dollars en cinq ans. Ce n'est pas une somme considérable.

Je ferais remarquer au président du Comité de la justice que ce n'est pas une somme considérable à consacrer à la défense des droits à l'égalité. Le député pense que c'est beaucoup d'argent. Je me demande s'il trouverait que c'est beaucoup d'argent s'il était une des personnes défavorisées qui pouvaient se servir de ce programme pour réclamer justice. Cependant, comme il est de race blanche et, je présume, d'origine anglo-saxonne et de religion protestante ou catholique, le député n'est pas victime de discrimination comme le sont les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés dans notre pays. Il tourne la tête. Cela ne m'étonne pas du tout.

Ce programme était peu coûteux. Son annulation aura une incidence très minime sur la réduction du déficit, mais le message implicite exprimé par mon collègue là-bas, c'est que le gouvernement n'est pas prêt à aider les personnes les plus vulnérables dans leur lutte pour l'égalité. Qu'est-ce que cela révèle au sujet de notre pays? Qu'est-ce que cela révèle au sujet de notre patrimoine et de notre histoire dans le domaine des droits de la personnes? Cela révèle que le gouvernement a accouché d'une souris.

Sans le financement qui était prévu dans le cadre de ce programme, l'égalité pour les femmes est un mot dénudé de sens dans la plupart des cas. La charte est un mécanisme qui permet de contester les lois discriminatoires, mais c'est un mécanisme auquel on n'a pas accès si on n'a pas d'argent. La charte ne garantit pas l'accès aux tribunaux afin que les femmes puissent, individuellement ou collec-

tivement, contester des lois qui sont effectivement discriminatoires.

• (1020)

Dans le même ordre d'idées, les femmes représentent 52 p. 100 de la population. Combien de fois ai-je dit cela à la Chambre? Combien de fois d'autres femmes; ont-elles dit cela à la Chambre? Un nombre incalculable de fois. Nous formons la majorité dans ce pays mais, actuellement, nous ne pouvons même pas nous faire entendre.

Sans l'argent du Programme de contestation judiciaire, la grande majorité des Canadiennes restent sans voix dans leur lutte pour l'égalité. Voilà ce que cela veut dire, monsieur le Président: on a muselé les femmes; on les a réduites au silence dans leur lutte pour l'égalité.

Par conséquent, devons-nous, comme l'a dit le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, nous fier aux provinces pour la défense et la promotion de nos droits constitutionnels? Il a dû oublier que, financièrement, bon nombre de provinces — dont la mienne — sont durement mises à contribution et qu'elles sont incapables de donner à leurs citoyens l'aide financière que le gouvernement fédéral a depuis longtemps la responsabilité de verser. En l'occurrence, le gouvernement fédéral se dérobe à sa responsabilité et il nie le fait que, de tout temps et aux termes de la Constitution, il a été le gardien de ces droits.

C'est une tragédie nationale.

Le Programme de contestation judiciaire a joué un rôle de premier plan dans la promotion et l'issue de nombreuses causes importantes relatives à l'égalité — l'affaire Andrews en étant un exemple. La Cour suprême du Canada a établi que les personnes qui ont, de tout temps, été lésées doivent être les premières à bénéficier de l'article de la Charte concernant les droits à l'égalité. Évidemment, je n'ai à expliquer à personne dans cette Chambre — enfin, à presque personne — les inconvénients subis de tout temps par les femmes. Nous pourrions probablement remonter au moment où, dans le jardin d'Éden, Ève a été tenue responsable du péché originel d'Adam.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Clancy:** Oui, parfaitement. Je suis prête à contester l'interprétation théologique et je suis certaine que ma collègue du Nouveau Parti démocratique et la ministre responsable de la situation de la femme seront d'accord avec moi. Si les autres... j'allais parler des autres «ignorants de la théologie», mais mes collègues seront sans doute d'accord avec moi pour dire que l'expression